

Département de l'Isère  
Arrondissement  
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 29 juillet 2024 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

**Etaient présents** Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER (*a quitté la séance à 20h17, point n°6 pour raison personnelle*), Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

**Ont donné pouvoir ou sont excusés :**

Laurent COUGOLIC (pouvoir à Guillaume DAVID), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Bernard JARLAUD), Sukran BOYRAZ, Michèle GAUTHIER,

Les Conseillers présents, soit 21 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers à savoir Alexandra DURY.

**Date de convocation :** 23 juillet 2024

**Secrétaire de séance :** Guillaume DAVID

Conseillers présents à l'ouverture : 21 Quorum atteint.

**DEL-84-2024 / Restauration scolaire – modification du prix des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de la séance du 13 décembre 2022, le Conseil Municipal avait fixé comme suit les tarifs des repas :

- Ticket individuel enfant : 4,20 €
- Participation demandée aux familles par panier repas : 1,80€

Par délibération n°64-2023, le conseil a également institué le prix du repas non réservé à 8.40€.

L'augmentation du prix du repas fournis par la MFR ayant augmenté en moyenne de 6% depuis janvier 2023,

**Compte tenu de l'inflation, de l'augmentation du prix de repas facturé par la MFR,**

**Après délibération, à l'unanimité (24 voix pour),  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- FIXE comme suit les tarifs de la restauration scolaire à partir de l'année scolaire 2024/2025 :

- Repas individuel enfant réservé au préalable 4,30 €
- Repas individuel enfant non réservé 8,40 €
- Participation demandée aux familles par panier repas (uniquement en cas d'allergie alimentaire justifiée par un PAI, protocole d'Accueil Individualisé). 1,80 €

- PRECISE que ces tarifs s'appliqueront dès l'ouverture des réservations de repas dans le courant du mois d'août 2024,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces tarifs

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 29 JUILLET 2024

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,